



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau
Québec**

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Departmental Individual Standing Offer (DISO)

Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Linguistic Services Division / Division des services linguistiques

PSBID, PWGSC / DIASP,TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

10C1/Place du Portage, Phase III

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Language Treaning	
Solicitation No. - N° de l'invitation 24062-170141/A	Date 2017-08-02
Client Reference No. - N° de référence du client 24062-170141	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier 503zf.24062-170141	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZF-503-31657	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2017-07-10	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-08-21	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Remillard, Michele	Buyer Id - Id de l'acheteur 503zf
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-4602 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Le but de cette révision à la Demande d'offre à commande (DOC) est de répondre aux questions de fournisseurs et d'apporter des changements à certaines sections de la DOC.

1. Questions et réponses

Question 1

Quant à la répartition estimée de la formation à distance par rapport aux autres moyens de formation, serait-il possible pour un soumissionnaire d'offrir toutes les autres formations à distance? En supposant que nous respectons toutes les exigences en matière d'expérience et de conformité aux niveaux A, B et C, le SCT serait-il ouvert à une solution offerte entièrement en ligne?

Réponse 1

Pour le moment, le SCT n'est pas ouvert à une solution offerte entièrement en ligne pour tous ses besoins de formation.

Question 2

L'exigence pour les programmes d'apprentissage linguistique PFL2 et CEWP de l'EFPC ne figure pas parmi les exigences obligatoires, mais bien dans l'énoncé de travail. Le SCT est-il ouvert à un programme qui est harmonisé et considéré comme équivalent à ces programmes d'apprentissage?

Réponse 2

Le SCT est ouvert à d'autres programmes, mais ils devront être approuvés avant le début de la formation.

Question 3

La page 27 de 88 (CTC Volets 1-2-3) de la version française est défectueuse, pourrions-nous en recevoir une version corrigée?

Réponse 3

La version corrigée est jointe à la fin de ce document.

Question 4

Volets 1.2.3

Au critère coté CTC 1.A, vous demandez de la part du soumissionnaire, 3 références par année d'expérience.

S'agit-il des années au-delà des 5 années du premier critère obligatoire ou l'exigez-vous pour chaque année d'expérience du soumissionnaire?

Réponse 4

Nous demandons 3 références pour toutes les années d'expérience du soumissionnaire.

Question 5

Annexe B - Base de paiement

Pourriez-vous modifier l'exigence pour que les tarifs soient des tarifs horaires fermes pour le service d'enseignement, plutôt qu'un coût par apprenant, peu importe le nombre de personnes dans les groupes?

Il est difficile, voire impossible d'établir un prix par participant ne sachant pas à l'avance le nombre d'apprenants qu'il y aura dans les groupes alors que le nombre d'apprenants possible varie énormément.

Les soumissionnaires baseront leur coût par apprenant sur le nombre de participants le plus bas par rapport à leur tarif horaire moyen afin d'assurer leur rentabilité. Pour chaque apprenant supplémentaire, le Canada se retrouvera à payer de plus en plus cher pour la même heure de formation offerte. Ceci ne nous semble pas le meilleur scénario pour le SCT.

Réponse 5

Les tarifs ont été modifiés pour refléter un taux horaire ferme pour toute la formation de groupe.

Question 6

Pages 4 et 5 de 88 - Paragraphe numéro 4 - Formation linguistique de groupe

Qu'entendez-vous par l'atelier sur les langues officielles (jusqu'à 12 participants) à la fin du paragraphe?

Réponse 6

Ce sont des ateliers qui portent sur des sujets précis, tel que la grammaire, des exercices de conjugaison, le vocabulaire ou l'orthographe. Ces ateliers sont présentés sur une base de premier arrivé, premier servi, jusqu'à un maximum de 12 participants.

Question 7

Saviez-vous que la Fonction publique du Canada a cessé d'administrer les tests diagnostiques (TALV (version française du Modern Language Aptitude Test-MLAT) et que très peu de ministères exigent cette étape dans le classement de leurs apprenants.

Ce test en est un dont la nature exige qu'il ne soit administré et analysé que par des spécialistes. Vous le constaterez à la lecture de ce passage que nous vous proposons de lire à l'adresse suivante : <http://l1tf.net/aptitude-tests/language-aptitude-tests/modern-language-aptitude-test-2/>

Il n'est vendu qu'à des organismes gouvernementaux et à des psychologues licenciés. Notre organisation est en mesure d'en analyser les résultats afin d'orienter les activités d'apprentissage bien que très peu d'organismes publics nous proposent de l'administrer.

Êtes-vous certains de vouloir procéder avec cette exigence soit : d'administrer et analyser le TALV-MLAT compte tenu de sa nature sensible?

Réponse 7

Oui

Question 8

Critère coté - Conseillers pédagogiques

Certains conseillers pédagogiques gèrent à temps plein de grandes équipes d'enseignants dévouées à un seul client, et ceci depuis de nombreuses années.

Accepteriez-vous, dans ce cas de grand volume d'heures de formation supervisées, qu'un conseiller ne présente qu'une seule référence par année.

Réponse 8

Par client nous n'entendons pas seulement un ministère ou organisation, celui-ci peut-être un individu qui a participé à la formation.

2. Changements à la DOC

Les sections suivantes ont été modifiées et sont disponibles à la fin de ce document :

- Pièce jointe 1 de la Partie 3, Barème de prix;
- Pièce jointe 1 de la Partie 4, Critères techniques;
- Annexe B, Base de paiement.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 BARÈME DE PRIX

Le tableau suivant démontre l'utilisation estimée des installations de l'entrepreneur.

VOLET	
1A	Installations de l'entrepreneur à 90 %
1B	Installations de l'entrepreneur à 90 %
2A	Installations de l'entrepreneur à 90 %
2B	Installations de l'entrepreneur à 90 %
2C	Installations du SCT à 90 %
3A	Installations de l'entrepreneur à 90 %
3B	Installations du SCT à 90 %
3C	Installations de l'entrepreneur à 90 %

Les taux inscrits dans le présent barème comprennent le coût total estimatif de tous les frais de déplacement et de subsistance susceptibles d'être engagés pour les travaux décrits à la partie 7 de la demande d'offre à commandes.

Le gouvernement du Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance engagés dans tout contrat subséquent par le soumissionnaire à cause d'un déménagement des ressources nécessaire pour respecter ses obligations contractuelles.

VOLET 1A – FORMATION DE GROUPE À TEMPS PLEIN

Taux horaire ferme tout compris par groupe	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	Installations de l'offrant				
Taux horaire ferme tout compris par groupe	Installations du Conseil du Trésor				

VOLET 1B – FORMATION DE GROUPE À SEMI TEMPS PLEIN

Taux horaire ferme tout compris par groupe	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	Installations de l'offrant				
Taux horaire ferme tout compris par groupe	Installations du Conseil du Trésor				

VOLET 2A – FORMATION LINGUISTIQUE INDIVIDUELLE

Taux horaire par étudiant	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3

Solicitation No. - N° de l'invitation
24062-170141/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
24062-17-0141

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
503ZF.24062-170141

Buyer ID - Id de l'acheteur
503ZF
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	Installations de l'offrant				
Taux horaire par étudiant	Installations du Conseil du Trésor				

VOLET 2B – FORMATION INDIVIDUELLE À SEMI TEMPS PLEIN

Taux horaire par étudiant	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	Installations de l'offrant				
Taux horaire par étudiant	Installations du Conseil du Trésor				

VOLET 2C – FORMATION LINGUISTIQUE À TEMPS PARTIEL

Taux horaire par étudiant	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	Installations de l'offrant				
Taux horaire par étudiant	Installations du Conseil du Trésor				

VOLET 3A FORMATION LINGUISTIQUE DE GROUPE À TEMPS PARTIEL

Taux horaire ferme tout compris par groupe	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	Installations de l'offrant				
Taux horaire ferme tout compris par groupe	Installations du Conseil du Trésor				

VOLET 3B – ATELIER SUR DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Taux horaire ferme tout compris par groupe/atelier	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	Installations de l'offrant				
Taux horaire ferme tout compris par groupe/atelier	Installations du Conseil du Trésor				

VOLET 3C– ATELIER PRÉPARATOIRE À L'ÉVALUATION DE LANGUE SECONDE (ELS) (COMPRÉHENSION DE L'ÉCRIT, EXPRESSION ÉCRITE ET COMPÉTENCE ORALE)

Taux horaire ferme tout compris par atelier	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	Installations de l'offrant				
	Installations du Conseil du Trésor				

VOLET 4 – APPRENTISSAGE À DISTANCE

Taux horaire ferme tout compris par groupe	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	N/A (apprentissage à distance)				

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « F » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « X » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

3.1.2 Installations ou locaux proposés par l'offrant nécessitant des mesures de sauvegarde

3.1.3 Tel qu'indiqué à la Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, l'offrant doit fournir l'adresse complète de ses installations ou de ses locaux et celles des individus proposés pour lesquelles des mesures de sauvegarde sont nécessaires à la réalisation des travaux :

N° civique / nom de la rue, unité / N° de bureau / d'appartement
Ville, province, territoire / État
Code postal / code zip
Pays

3.1.4 L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) doit s'assurer, par l'entremise du Programme de sécurité industrielle (PSI) que l'offrant et les individus proposés sont titulaires d'une cote de sécurité en

Solicitation No. - N° de l'invitation
24062-170141/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
24062-17-0141

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
503ZF.24062-170141

Buyer ID - Id de l'acheteur
503ZF
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

vigueur et au niveau exigé, tel que décrit à la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences.

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 CRITÈRES TECHNIQUES

Critères techniques obligatoires

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires énoncés ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à cette exigence.

Les soumissions qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

CRITÈRES OBLIGATOIRES POUR LES VOLETS 1, 2, 3

Aux fins de l'évaluation des volets 1, 2, 3, un (1) an équivaut à mille deux cents (1 200) heures.

Numéro	Critère technique obligatoire	Oui	Non	Renvoi à la proposition (page)
Offrant				
CTO1	<p>L'Offrant doit démontrer que depuis le 1^{er} janvier 2009, il a acquis au moins cinq (5) ans ou 6 000 heures d'expérience de la prestation de cours de français ou d'anglais langue seconde à des groupes d'adultes ou à des particuliers aux niveaux débutant, intermédiaire ou avancé (au moins quatre étudiants par groupe).</p> <p>L'Offrant doit fournir les renseignements suivants pour chaque projet à l'égard duquel il affirme qu'il possède une expérience qui répond à l'exigence du critère CTO1 :</p> <p>I. la période de temps pendant laquelle l'expérience de la prestation de cours de français ou d'anglais langue seconde a été acquise, sous la forme suivante : de (mois/année) à (mois-année);</p> <p>II. le nombre d'heures de cours qui correspond à la période mentionnée en I.;</p> <p>III. le ou les niveaux enseignés;</p> <p>IV. le nom du client à qui les services d'enseignement ont été fournis, ainsi que le nom, le titre, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel actuelle du représentant délégué du client qui est en mesure de confirmer les renseignements fournis par l'Offrant.</p>			
Conseiller pédagogique et conseiller pédagogique de relève				
CTO2	L'Offrant doit proposer un (1) conseiller pédagogique et un (1) conseiller pédagogique de relève qui peuvent			

	communiquer de façon claire et concise en français et en anglais.			
CTO3	<p>Le conseiller pédagogique doit posséder au moins les qualifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• baccalauréat d'une université canadienne reconnue, dans les disciplines suivantes : éducation, enseignement aux adultes, enseignement ou langues;• trois (3) années d'expérience en tant que conseiller en enseignement des langues secondes aux adultes depuis juin 2007; Cette expérience doit comprendre au moins la coordination et la planification de l'enseignement des langues, l'évaluation des participants aux cours, la préparation de calendriers de cours, l'examen des placements, et l'élaboration de plans de formation;• quatre (4) années d'expérience, depuis juin 2007, de la supervision d'au moins cinq (5) ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde. <p style="text-align: center;">ou</p> <ul style="list-style-type: none">• baccalauréat d'une université canadienne reconnue définie au critère CTO4, dans la discipline études générales;• six (6) années d'expérience en tant que conseiller en enseignement des langues secondes aux adultes depuis juin 2007. Cette expérience doit comprendre au moins la coordination et la planification de l'enseignement des langues, l'évaluation des participants aux cours, la préparation de calendriers de cours, l'examen des placements, et l'élaboration de plans de formation;• quatre (4) années d'expérience, depuis juin 2007, de la supervision d'au moins cinq (5) ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde. <p style="text-align: center;">ou</p> <ul style="list-style-type: none">• dix (10) années d'expérience en tant que conseiller en enseignement des langues secondes aux adultes depuis janvier 2002. Cette expérience doit comprendre au moins la coordination et la planification de l'enseignement des langues, l'évaluation des participants aux cours, la préparation de calendriers de cours, l'examen des placements, l'élaboration de plans de formation, et la supervision d'enseignants au moyen de visites pédagogiques;• quatre (4) années d'expérience, depuis janvier 2007, de la supervision d'au moins cinq (5)			

	<p>ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde.</p> <p>Pour démontrer qu'il se conforme à ce critère, l'Offrant doit fournir les renseignements suivants à l'égard de l'expérience en tant que conseiller pédagogique et de la supervision de ressources enseignantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• certificats et diplômes, le cas échéant;• nom de l'organisation cliente;• pour chaque expérience démontrée, la date de début et de fin de la durée d'emploi, sous la forme suivante : de (mois/année) à (mois/année);• pour chaque expérience démontrée, le nom des ressources enseignantes supervisées, sous la forme suivante : de (mois/année) à (mois/année);<ul style="list-style-type: none">○ le mode d'enseignement (à temps complet ou à temps partiel);• la langue enseignée par les ressources enseignantes. <p>1. Une université canadienne reconnue, établie par un organisme d'évaluation des titres et diplômes si ceux-ci ont été obtenus à l'extérieur du Canada. La liste des organismes reconnus figure sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux :</p> <p>https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada.</p> <p>2. Lorsque les études ont été faites dans un établissement situé à l'extérieur du Canada, seul un certificat d'équivalence émis par un organisme certifié pour reconnaître l'équivalence des diplômes canadiens sera accepté. Ces organismes figurent sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, à l'adresse suivante : http://www.cicic.ca/366/l'evaluation-des-diplomes-aux-fins-d'emploi-au-canada.canada</p>			
CTO4	<p>Le conseiller pédagogique de relève doit posséder au moins les qualifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• baccalauréat d'une université canadienne reconnue définie ci-dessous, dans les disciplines suivantes : éducation, enseignement aux adultes, enseignement ou langues; *• trois (3) années d'expérience en tant que conseiller en enseignement des langues secondes aux adultes depuis juin 2007; Cette expérience doit comprendre au moins la coordination et la planification de l'enseignement des langues, l'évaluation des participants aux			

	<p>cours, la préparation de calendriers de cours, l'examen des placements, et l'élaboration de plans de formation;</p> <ul style="list-style-type: none">• quatre (4) années d'expérience, depuis juin 2007, de la supervision d'au moins cinq (5) ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde. <p style="text-align: center;">ou</p> <ul style="list-style-type: none">• baccalauréat d'une université canadienne reconnue définie ci-dessous, dans la discipline études générales; *• six (6) années d'expérience en tant que conseiller en enseignement des langues secondes aux adultes depuis juin 2007. Cette expérience doit comprendre au moins la coordination et la planification de l'enseignement des langues, l'évaluation des participants aux cours, la préparation de calendriers de cours, l'examen des placements, et l'élaboration de plans de formation;• quatre (4) années d'expérience, depuis juin 2007, de la supervision d'au moins cinq (5) ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde. <p style="text-align: center;">ou</p> <ul style="list-style-type: none">• dix (10) années d'expérience en tant que conseiller en enseignement des langues secondes aux adultes depuis janvier 2002. Cette expérience doit comprendre au moins la coordination et la planification de l'enseignement des langues, l'évaluation des participants aux cours, la préparation de calendriers de cours, l'examen des placements, l'élaboration de plans de formation, et la supervision d'enseignants au moyen de visites pédagogiques;• quatre (4) années d'expérience, depuis janvier 2007, de la supervision d'au moins cinq (5) ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde. <p>1. Une université canadienne reconnue, établie par un organisme d'évaluation des titres et diplômes si ceux-ci ont été obtenus à l'extérieur du Canada. La liste des organismes reconnus figure sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux :</p> <p>https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada.</p> <p>2. Lorsque les études ont été faites dans un établissement situé à l'extérieur du Canada, seul un certificat d'équivalence émis par un organisme certifié pour reconnaître l'équivalence des diplômes canadiens</p>			
--	---	--	--	--

Solicitation No. - N° de l'invitation
24062-170141/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
24062-17-0141

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
503ZF.24062-170141

Buyer ID - Id de l'acheteur
503ZF
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	sera accepté. Ces organismes figurent sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, à l'adresse suivante : http://www.cicic.ca/366/l'evaluation-des-diplomes-aux-fins-d'emploi-au-canada.canada			
--	---	--	--	--

CRITÈRES OBLIGATOIRES POUR LE VOLET 4

Aux fins de l'évaluation du volet 4, un (1) an équivaut à cinq cents (500) heures.

Numéro	Critère technique obligatoire	Oui	Non	Renvoi à la proposition (page)
Offrant				
CTO5	<p>L'Offrant doit démontrer que depuis le 1^{er} janvier 2012, il a acquis au moins deux (2) ans ou 1 000 heures d'expérience de la prestation de cours de français ou d'anglais langue seconde à des groupes d'adultes ou à des particuliers aux niveaux débutant, intermédiaire ou avancé (au moins quatre étudiants par groupe), dans un environnement de salle de classe virtuelle.</p> <p>L'Offrant doit fournir les renseignements suivants pour chaque projet à l'égard duquel il affirme qu'il possède une expérience qui répond à l'exigence du critère :</p> <p>I. la période de temps pendant laquelle l'expérience de la prestation de cours de français langue seconde a été acquise, sous la forme suivante : de (mois/année) à (mois-année); II. le nombre d'heures de cours qui correspond à la période mentionnée en I.; III. le ou les niveaux enseignés; IV. le nom du client à qui les services d'enseignement ont été fournis, ainsi que le nom, le titre, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel actuelle du représentant délégué du client qui est en mesure de confirmer les renseignements fournis par l'Offrant.</p>			
Conseiller pédagogique et conseiller pédagogique de relève				
CTO6	<p>L'Offrant doit proposer un (1) conseiller pédagogique et un (1) conseiller pédagogique de relève qui sont tous deux parfaitement bilingues (français et anglais). Pour démontrer cette capacité, l'Offrant doit fournir tous les renseignements demandés au critère CTO2 pour chacun des conseillers pédagogiques proposés.</p>			

CTO7	<p>Le conseiller pédagogique doit posséder au moins les qualifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• baccalauréat d'une université canadienne reconnue, dans les disciplines suivantes : éducation, enseignement aux adultes, enseignement ou langues; *• trois (3) années d'expérience en tant que conseiller en enseignement des langues secondes aux adultes depuis juin 2007; Cette expérience doit comprendre au moins la coordination et la planification de l'enseignement des langues, l'évaluation des participants aux cours, la préparation de calendriers de cours, l'examen des placements, et l'élaboration de plans de formation;• deux (2) années d'expérience, depuis juin 2007, de la supervision d'au moins trois (3) ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde à distance dans un environnement de salle de classe virtuelle. ou• baccalauréat d'une université canadienne reconnue définie ci-dessous, dans la discipline études générales; *• six (6) années d'expérience en tant que conseiller en enseignement des langues secondes aux adultes depuis juin 2007. Cette expérience doit comprendre au moins la coordination et la planification de l'enseignement des langues, l'évaluation des participants aux cours, la préparation de calendriers de cours, l'examen des placements, et l'élaboration de plans de formation;• deux (2) années d'expérience, depuis juin 2007, de la supervision d'au moins trois (3) ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde à distance dans un environnement de salle de classe virtuelle. ou• dix (10) années d'expérience en tant que conseiller en enseignement des langues secondes aux adultes depuis janvier 2002. Cette expérience doit comprendre au moins la coordination et la planification de l'enseignement des langues, l'évaluation des participants aux cours, la préparation de calendriers de cours, l'examen des placements, l'élaboration de plans de formation, et la supervision d'enseignants au moyen de visites pédagogiques;• deux (2) années d'expérience, depuis juin 2007, de la supervision d'au moins trois (3) ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde à distance dans un environnement de salle de classe virtuelle. <p>1. Une université canadienne reconnue, établie par un organisme d'évaluation des titres et diplômes si ceux-ci ont été</p>			
-------------	---	--	--	--

	<p>obtenus à l'extérieur du Canada. La liste des organismes reconnus figure sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux :</p> <p>https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada.</p> <p>2. Lorsque les études ont été faites dans un établissement situé à l'extérieur du Canada, seul un certificat d'équivalence émis par un organisme certifié pour reconnaître l'équivalence des diplômes canadiens sera accepté. Ces organismes figurent sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, à l'adresse suivante : http://www.cicic.ca/366/l'evaluation-des-diplomes-aux-fins-d'emploi-au-canada.canada</p>			
CTO8	<p>Le conseiller pédagogique de relève doit posséder au moins les qualifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• baccalauréat d'une université canadienne reconnue définie ci-dessous, dans les disciplines suivantes : éducation, enseignement aux adultes, enseignement ou langues; *• trois (3) années d'expérience en tant que conseiller en enseignement des langues secondes aux adultes depuis juin 2007; Cette expérience doit comprendre au moins la coordination et la planification de l'enseignement des langues, l'évaluation des participants aux cours, la préparation de calendriers de cours, l'examen des placements, et l'élaboration de plans de formation;• deux (2) années d'expérience, depuis juin 2007, de la supervision d'au moins trois (3) ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde à distance dans un environnement de salle de classe virtuelle. ou• baccalauréat d'une université canadienne reconnue, dans la discipline études générales; *• six (6) années d'expérience en tant que conseiller en enseignement des langues secondes aux adultes depuis juin 2007. Cette expérience doit comprendre au moins la coordination et la planification de l'enseignement des langues, l'évaluation des participants aux cours, la préparation de calendriers de cours, l'examen des placements, et l'élaboration de plans de formation;• deux (2) années d'expérience, depuis juin 2007, de la supervision d'au moins trois (3) ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde à distance dans un environnement de salle de classe virtuelle. ou• dix (10) années d'expérience en tant que conseiller en enseignement des langues secondes aux adultes			

	<p>depuis janvier 2002. Cette expérience doit comprendre au moins la coordination et la planification de l'enseignement des langues, l'évaluation des participants aux cours, la préparation de calendriers de cours, l'examen des placements, l'élaboration de plans de formation, et la supervision d'enseignants au moyen de visites pédagogiques;</p> <ul style="list-style-type: none"> deux (2) années d'expérience, depuis juin 2007, de la supervision d'au moins trois (3) ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde à distance dans un environnement de salle de classe virtuelle. <p>1. Une université canadienne reconnue, établie par un organisme d'évaluation des titres et diplômes si ceux-ci ont été obtenus à l'extérieur du Canada. La liste des organismes reconnus figure sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux :</p> <p>https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada.</p> <p>2. Lorsque les études ont été faites dans un établissement situé à l'extérieur du Canada, seul un certificat d'équivalence émis par un organisme certifié pour reconnaître l'équivalence des diplômes canadiens sera accepté. Ces organismes figurent sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, à l'adresse suivante : http://www.cicic.ca/366/l'evaluation-des-diplomes-aux-fins-d'emploi-au-canada.canada</p>			
Apprentissage à distance (Apprentissage virtuel)				
CTO9	<p>La plate-forme virtuelle de l'Offrant pour l'enseignement à distance doit contenir au moins ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> audioconférence et vidéoconférence enregistrement de réunions partage d'écran tableau blanc haute performance <p>Pour démontrer cette capacité, l'Offrant doit fournir des photos de la salle de classe et de la salle à manger, ainsi que des photos et les dimensions du matériel dans chaque salle.</p>			

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Critères techniques cotés

Les soumissions qui répondent à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et cotées selon les critères qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Les soumissions n'ayant pas obtenu le nombre minimal de points indiqué seront jugées non recevables. Chaque critère technique coté doit être traité séparément.

Critères techniques cotés pour les VOLETS 1, 2, 3

Aux fins de l'évaluation, un (1) an équivaut à mille deux cents (1 200) heures.

Numéro	Critère technique coté	Points	Renvoi à la proposition (page)
CTC1	<p>Années d'expérience de l'Offrant, depuis janvier 2007, dans la prestation de cours de français langue seconde à des adultes.</p> <p>L'Offrant doit démontrer clairement les renseignements ci-dessous comme preuve qu'il satisfait au critère CTC1 :</p> <ul style="list-style-type: none">• le nombre d'années d'expérience de la prestation de cours de français langue seconde à des adultes;• la date du début et de la fin des cours dispensés chaque année (de mois/année à mois/année);• la langue enseignée;• trois (3) références pour chaque année d'expérience, y compris le nom du client, l'organisation, ainsi que le nom et le numéro de téléphone actuel d'une personne-ressource qui est en mesure de confirmer les renseignements.	<p>Pour le critère CTC1.A, les points seront accordés à raison de ce qui suit :</p> <p>2 points par année d'expérience en sus du minimum obligatoire de 5 ans d'expérience, jusqu'à concurrence de 10 points.</p>	
CTC2	<p>Années d'expérience de l'Offrant, depuis janvier 2007, dans la prestation de cours d'anglais langue seconde à des adultes.</p> <p>L'Offrant doit démontrer clairement les renseignements ci-dessous comme preuve qu'il satisfait au critère CTC2 :</p> <ul style="list-style-type: none">• le nombre d'années d'expérience de la prestation de cours d'anglais langue seconde à des adultes;• la date du début et de la fin des cours dispensés chaque année (de mois/année à mois/année);• la langue enseignée;• trois (3) références pour chaque année d'expérience, y compris le nom du client, l'organisation, ainsi que le nom et le numéro de téléphone actuel d'une personne-ressource qui est en mesure de confirmer les renseignements.	<p>Pour le critère CTC2.A, les points seront accordés à raison de ce qui suit :</p> <p>2 points par année d'expérience en sus du minimum obligatoire de 5 ans d'expérience, jusqu'à concurrence de 10 points.</p>	
CTC3	<p>Années d'expérience du conseiller pédagogique dans la supervision de ressources enseignantes.</p>	<p>Pour le critère CTC3.A, les points</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> le nombre d'années d'expérience de la supervision de ressources enseignantes. la date du début et de la fin de la supervision (de mois/année à mois/année); la langue enseignée; trois (3) références pour chaque année d'expérience, y compris le nom du client, l'organisation, ainsi que le nom et le numéro de téléphone actuel d'une personne-ressource qui est en mesure de confirmer les renseignements. 	seront accordés à raison de ce qui suit : 2 points par année d'expérience en sus du minimum obligatoire de 4 ans, jusqu'à concurrence de 12 points.	
CTC4	<p>Années d'expérience du conseiller pédagogique de relève dans la supervision de ressources enseignantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> le nombre d'années d'expérience de la supervision de ressources enseignantes. la date du début et de la fin de la supervision (de mois/année à mois/année); la langue enseignée; trois (3) références pour chaque année d'expérience, y compris le nom du client, l'organisation, ainsi que le nom et le numéro de téléphone actuel d'une personne-ressource qui est en mesure de confirmer les renseignements. 	Pour le critère CTC4.A, les points seront accordés à raison de ce qui suit : 2 points par année d'expérience en sus du minimum obligatoire de 4 ans, jusqu'à concurrence de 12 points.	
<p>Note totale maximum pour les critères CTC1 à CTC4 = 44 points La note de passage minimale : 30 points</p>			

Critères techniques cotés pour le VOLET 4

Aux fins de l'évaluation, un (1) an équivaut à mille deux cents (500) heures.

Numéro	Critère technique coté	Points	Renvoi à la proposition (page)
CTC5	<p>Années d'expérience de l'Offrant, depuis janvier 2012, dans la prestation de cours de français langue seconde à distance à des adultes.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer clairement les renseignements ci-dessous comme preuve qu'il satisfait au critère CTC5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> le nombre d'années d'expérience de la prestation de cours de français langue seconde à des adultes; la date du début et de la fin des cours dispensés chaque année (de mois/année à mois/année); 	Pour le critère CTC5.A, les points seront accordés à raison de ce qui suit : 2 points par année d'expérience en sus du minimum obligatoire de 2 ans, jusqu'à concurrence de 6 points.	

	<ul style="list-style-type: none">la langue enseignée;trois (3) références pour chaque année d'expérience, y compris le nom du client, l'organisation, ainsi que le nom et le numéro de téléphone actuel d'une personne-ressource qui est en mesure de confirmer les renseignements.		
CTC6	<p>Années d'expérience de l'Offrant, depuis janvier 2012, dans la prestation de cours d'anglais langue seconde à distance à des adultes. Le soumissionnaire doit démontrer clairement les renseignements ci-dessous comme preuve qu'il satisfait au critère CTC6 :</p> <ul style="list-style-type: none">le nombre d'années d'expérience de la prestation de cours d'anglais langue seconde à des adultes;la date du début et de la fin des cours dispensés chaque année (de mois/année à mois/année);trois (3) références pour chaque année d'expérience, y compris le nom du client, l'organisation, ainsi que le nom et le numéro de téléphone actuel d'une personne-ressource qui est en mesure de confirmer les renseignements.	<p>Pour le critère CTC6.A, les points seront accordés à raison de ce qui suit : 2 points par année d'expérience en sus du minimum obligatoire de 2 ans, jusqu'à concurrence de 6 points.</p>	
CTC7	<p>Années d'expérience du conseiller dans la supervision de ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde à distance dans un environnement de salle de classe virtuelle.</p> <ul style="list-style-type: none">le nombre d'années d'expérience de la supervision de ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde à distance dans un environnement de salle de classe virtuelle;la date du début et de la fin de la supervision (de mois/année à mois/année);la langue enseignée;trois (3) références pour chaque année d'expérience, y compris le nom du client, l'organisation, ainsi que le nom et le numéro de téléphone actuel d'une personne-ressource qui est en mesure de confirmer les renseignements.	<p>Pour le critère CTC7.A, les points seront accordés à raison de ce qui suit : 2 points par année d'expérience en sus du minimum obligatoire de 2 ans, jusqu'à concurrence de 6 points.</p>	
CTC8	<p>Années d'expérience du conseiller de relève dans la supervision de ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde à distance dans un environnement de salle de classe virtuelle.</p>	<p>Pour le critère CTC8.A, les points seront accordés à raison de ce qui suit : 2 points par année d'expérience en sus</p>	

Solicitation No. - N° de l'invitation
24062-170141/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
24062-17-0141

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
503ZF.24062-170141

Buyer ID - Id de l'acheteur
503ZF
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	<ul style="list-style-type: none">• le nombre d'années d'expérience de la supervision de ressources enseignantes offrant des cours de français ou d'anglais langue seconde à distance dans un environnement de salle de classe virtuelle;• la date du début et de la fin de la supervision (de mois/année à mois/année);• la langue enseignée;• trois (3) références pour chaque année d'expérience, y compris le nom du client, l'organisation, ainsi que le nom et le numéro de téléphone actuel d'une personne-ressource qui est en mesure de confirmer les renseignements.	du minimum obligatoire de 2 ans, jusqu'à concurrence de 6 points.	
Note totale maximum pour les critères CTC5 à CTC8 = 24 points La note de passage minimale : 17 points			

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

L'offrant sera payé selon la base de paiement suivante.

Les taux inscrits dans la présente base de paiement comprennent le coût total estimatif de tous les frais de déplacement et de subsistance susceptibles d'être engagés pour les travaux décrits à la partie 7 de la demande d'offre à commandes.

Le gouvernement du Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance engagés dans tout contrat subséquent par l'offrant à cause d'un déménagement des ressources nécessaire pour respecter ses obligations contractuelles.

VOLET 1A – FORMATION DE GROUPE À TEMPS PLEIN

Taux horaire ferme tout compris par groupe	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	Installations de l'offrant				
	Installations du Conseil du Trésor				

VOLET 1B – FORMATION DE GROUPE À SEMI TEMPS PLEIN

Taux horaire ferme tout compris par groupe	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	Installations de l'offrant				
	Installations du Conseil du Trésor				

VOLET 2A – FORMATION LINGUISTIQUE INDIVIDUELLE

Taux horaire par étudiant	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	Installations de l'offrant				
	Installations du Conseil du Trésor				

Solicitation No. - N° de l'invitation
24062-170141/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
24062-17-0141

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
503ZF.24062-170141

Buyer ID - Id de l'acheteur
503ZF
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

VOLET 2B – FORMATION INDIVIDUELLE À SEMI TEMPS PLEIN

Taux horaire par étudiant	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	Installations de l'offrant				
Taux horaire par étudiant	Installations du Conseil du Trésor				

VOLET 2C – FORMATION LINGUISTIQUE À TEMPS PARTIEL

Taux horaire par étudiant	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	Installations de l'offrant				
Taux horaire par étudiant	Installations du Conseil du Trésor				

VOLET 3A FORMATION LINGUISTIQUE DE GROUPE À TEMPS PARTIEL

Taux horaire ferme tout compris par groupe	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	Installations de l'offrant				
Taux horaire ferme tout compris par groupe	Installations du Conseil du Trésor				

VOLET 3B – ATELIER SUR DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Taux horaire ferme tout compris par groupe/atelier	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	Installations de l'offrant				
Taux horaire ferme tout compris par groupe/atelier	Installations du Conseil du Trésor				

VOLET 3C– ATELIER PRÉPARATOIRE À L'ÉVALUATION DE LANGUE SECONDE (ELS) (COMPRÉHENSION DE L'ÉCRIT, EXPRESSION ÉCRITE ET COMPÉTENCE ORALE)

Taux horaire ferme tout compris par atelier	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	Installations de l'offrant				

Solicitation No. - N° de l'invitation
24062-170141/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
24062-17-0141

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
503ZF.24062-170141

Buyer ID - Id de l'acheteur
503ZF
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Taux horaire ferme tout compris par atelier	Installations du Conseil du Trésor				
--	--	--	--	--	--

VOLET 4 – APPRENTISSAGE À DISTANCE

Taux horaire ferme tout compris par groupe	Lieu	Période initiale (24 mois)	Période de prolongation 1	Période de prolongation 2	Période de prolongation 3
	N/A (apprentissage à distance)				